

Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 juin 2024

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, NOCQUET Nora, SAMSON Stéphanie MM BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, FOUCHÉ Étienne, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absents excusés : ETAVARD Catherine

Absent non excusé : DUCROCQ Alain

A donné pouvoir : ETAVARD Catherine à FOUCHÉ Étienne

Secrétaire de séance : SITEAU Anthony

Après relecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

CHANGEMENT DE NOMS DE RUES 43/24

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 11/24 du 20 février 2024, le conseil municipal a accepté la proposition de prestation de la Poste pour la mise à jour et la publication de la Base Adresses Locales (BAL) de la commune de Clussais La Pommeraie afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN). C'est une obligation instaurée par la loi 3 DS promulguée en février 2022.

L'existence des adresses normalisées est indispensable pour assurer les secours, accéder à la fibre, faciliter la livraison des colis et des services.

Au cours de ce travail de mise à jour, il a été constaté qu'il existe beaucoup d'homonymes dans les noms actuels des voies (rue, impasse, allée...).

Des voies doivent donc être renommées afin de pouvoir identifier facilement et rapidement l'adresse de chaque administré.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Suite à une réunion d'information et de concertation des habitants concernés, il est proposé de dénommer, conformément au tableau ci-dessous, les rues comme suit :

Nom des rues à modifier

Lieu-dit	Dénomination actuelle	Nouvelle dénomination
La Brunette	Rue du Chêne	Rue du Sapin
	Chemin Fleuri	Chemin de la Roseraie
Chez les Houmeaux	Impasse du Puits	Impasse des Coucous
Écoine	Rue des Fours	Rue des Iris
Clussais	Rue de la Mare	Rue du Marais
Coudré	Chemin de la Chaume Boitet	Chemin des Bruyères (Annexe 1)
Le Ferfant	Impasse des Métairies	Impasse du Sainfoin
Limort	Rue du Logis de la Voute	Rue de la Voute
Montpoyoux	Impasse des Bois	Impasse du Pommier
La Pommeraie	Rue du Tilleul	Rue des Cerisiers
La Presle	Chemin du Vieux Puits	Chemin de la Scierie
La Thébauderie	Allée du Puits	Allée des Roses
La Petite Coudre		Chemin du Bois des Demoiselles (Annexe 2)

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

Séance du 25 juin 2024

Il faut préciser que le Chemin de la Chaume Boitet qui devient Chemin des Bruyères est en continuité du Chemin des Bruyères existant pour ne former qu'une seule et même voie (Annexe 1).

Également, le Chemin du Bois des Demoiselles est une voie qui représente la limite entre la commune de Clussais La Pommeraie et celle de Mairé L'Evescault. Cette voie a été nommée par la commune voisine Mairé L'Evescault « Chemin du Bois des Demoiselles ». Des propriétés de la commune de Clussais La Pommeraie sont desservies par le Chemin du Bois des Demoiselles. Il est donc essentiel de l'intégrer aux noms des rues de la commune (Annexe 2).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les changements ci-dessus de dénomination des rues et charge Monsieur le Maire de communiquer cette information auprès des services concernés.

DEVIS POUR L'ACHAT DE TABLES DE FESTIVITÉ 44/24

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il serait bien d'acheter dix tables supplémentaires pour en avoir en nombre suffisant lors des événements festifs organisés sur la commune.

Un devis a été demandé à la société CHALLENGER pour dix tables de festivité. Le devis est établi à la somme de 2 123,40 € TTC.

Après discussion, le conseil valide, à l'unanimité, le devis de la société CHALLENGER pour le montant de 2 123,40 € TTC.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de l'élaboration du PLUI-H.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Le conseil désire délibérer sur le sujet lors d'une prochaine réunion.
- Le bail dérogatoire de 3 ans du commerce Bar-snack-épicerie, au 3 et 5 rue des écoles, arrive à son terme le 30 juin 2024. Le bail va donc prendre la forme d'un bail commercial à compter du 1^{er} juillet 2024 comme convenu au contrat et conformément à la délibération 49/21 du 19 mai 2021.
- Tableaux des permanences pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale :

Dimanche 30 juin 2024

8h/11h30	Anthony SITEAU	Catherine ÉTAVARD	Stéphane PAPIN
11h30/14h30	Gabrielle CHAMBRET	Stéphanie SAMSON	Jean-Michel BALLAND
14h30/ 18h	Alain DUCROCQ	Étienne FOUCHÉ	Louis VARIN

Dimanche 7 juillet 2024

8h/11h30	Sandrine BERGERON	Hervé ROBICHON	Annie CHAMPHOYAUX
11h30/14h30	Anthony SITEAU	Catherine ÉTAVARD	Jean-Michel BALLAND
14h30/ 18h	Alain DUCROCQ	Étienne FOUCHÉ	Louis VARIN

- Présentation de l'avancée de la mise à jour de la Base d'adresses locale.
- Une demande a été reçue de l'association ARK 79 de Sainte-Soline qui souhaite pouvoir louer la salle des fêtes régulièrement au tarif réservé aux habitants et associations de la commune. Conformément à la délibération 05/15 du 21 janvier 2015 fixant le tarif de location de la salle des fêtes, le conseil municipal ne peut pas donner une suite favorable à cette demande.

Le maire,
Étienne FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,
Anthony SITEAU

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)
Séance du 25 juin 2024